

Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et entre les territoires

En 2012, la Bretagne reste, avec les Pays de la Loire, la région où le taux de pauvreté est le plus faible et les inégalités les moins marquées. La part des revenus d'activité dans le revenu des ménages y est moindre qu'ailleurs en raison de salaires moyens plus faibles et de la présence importante de retraités. Les familles monoparentales et les jeunes forment les catégories de ménages les plus exposées à la pauvreté. Au sein de la région, des disparités territoriales existent. Les niveaux de vie et les inégalités sont plus élevés dans les grandes aires urbaines et sur le littoral. Les taux de pauvreté les plus importants se retrouvent dans les villes-centres et le Centre-Bretagne. Toutefois, comparées au niveau national, ces disparités restent limitées. Aucune commune bretonne ne se retrouve parmi les communes françaises les plus riches ou les plus pauvres.

Laurent Auzet et Alain Maillachon, Insee

À compter des données 2012, un nouveau dispositif permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à la commune. Ce dispositif, le Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi ; *sources*), offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire (*définitions*).

Une région moins exposée à la pauvreté et aux inégalités

À l'échelle régionale, les constats effectués les années précédentes se vérifient : en 2012, la Bretagne reste, avec les Pays de la Loire, la région où le taux de pauvreté est le plus faible et les inégalités les moins marquées.

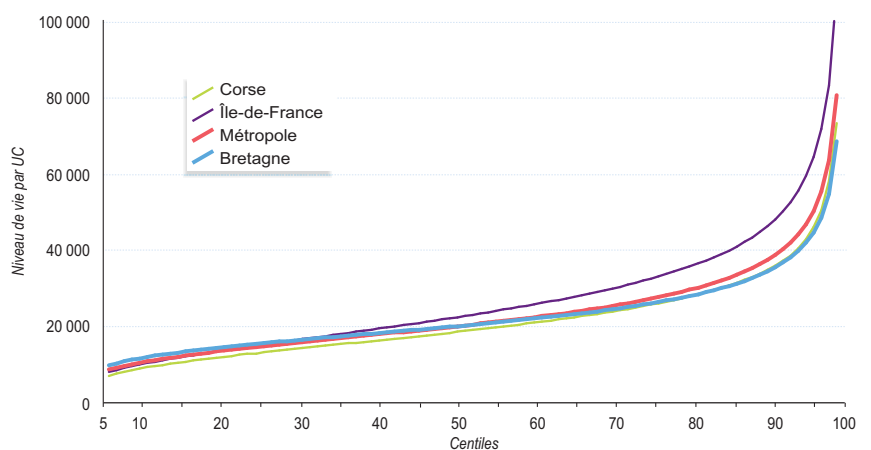
Ainsi, le taux de pauvreté est de 10,5 % en Bretagne en 2012 alors qu'il peut s'élever à près de 20 % en Corse, Nord-Pas-de-Calais ou Languedoc-Roussillon. En outre, l'intensité de la pauvreté en Bretagne est également une des plus modérées des régions de métropole : les 335 000 Bretons qui vivent sous le seuil de pauvreté disposent en général de

revenus plus proches de ce seuil que la population pauvre des autres régions. Par ailleurs, comparées aux autres régions métropolitaines (*figure 1*), les inégalités de revenus sont moins

prononcées en Bretagne. D'une part, les revenus des 10 % les plus modestes y sont les plus élevés : dans la région, ceux-ci disposent au plus de 11 690 € par an par unité de consommation contre

1 Moins d'inégalités en Bretagne

Distribution des revenus annuels des ménages par UC (en €)



Lecture : la Bretagne est comparée à la Corse, région où les bas revenus sont les plus faibles, à l'Île-de-France où les hauts revenus sont les plus élevés et à la France de métropole. En Bretagne, 5 % des personnes disposent d'un revenu disponible annuel inférieur à 9 510 € par unité de consommation (UC). À l'autre extrémité, les 5 % les plus aisés disposent de plus de 41 670 € par UC.

NB : les 4 premiers centiles, non significatifs, ne sont pas représentés sur ce graphique.

Source : Insee - DGFIP - Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

2 Des niveaux de vie plus élevés dans les grands pôles urbains avec des inégalités plus marquées

Niveaux de vie et taux de pauvreté par type d'espace en Bretagne

Catégorie de commune	Population des ménages fiscaux	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en €)	Indicateur d'inégalité*	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres	Répartition de la population pauvre
Grands pôles urbains (GPU)	1 084 100	34,0	20 070	4,2	12,5	135 900	40,7
Couronnes des grands pôles urbains	911 200	28,7	20 500	3,2	7,4	67 400	20,1
Communes multi-polarisées des GPU	243 100	7,7	19 160	3,3	10,3	25 100	7,5
Moyens pôles urbains	214 400	6,8	19 650	3,8	10,6	22 800	6,8
Couronnes des moyens pôles urbains	17 500	0,6	18 970	3,1	10,5	1 800	0,5
Petits pôles urbains	142 900	4,5	19 280	3,5	10,6	15 100	4,5
Couronnes des petits pôles urbains	800	0,0	19 300	///	///	///	///
Autres communes multi-polarisées	384 700	12,1	18 930	3,3	11,0	42 200	12,6
Communes isolées hors influence des pôles	177 500	5,6	18 310	3,6	13,7	24 300	7,3
Bretagne	3 176 200	100,0	19 800	3,6	10,5	334 900	100,0

* Cet indicateur rapporte la masse des revenus disponibles des 20 % d'individus les plus favorisés à celle détenue par les 20 % des personnes les moins aisées. Plus ce ratio est élevé, plus les inégalités sont grandes.

/// : secret statistique

Source : Insee - DGFIP - Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

seulement 10 500 € pour la métropole. D'autre part, les hauts revenus sont plus faibles que pour l'ensemble de la métropole : les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie minimum de 34 280 € par an dans la région contre 37 240 € en métropole. En Bretagne, l'éventail des revenus est donc plus resserré autour du niveau de vie médian qui atteint 19 800 € par an (soit 1 650 € mensuels), une valeur quasiment identique à celle de métropole (19 790 €).

Une part moins importante des revenus d'activité

Les revenus d'activité (salaires et indemnités chômage) constituent, comme ailleurs, la plus grande part du revenu des ménages bretons. Cependant, par rapport à l'ensemble de la métropole, ces revenus d'activité occupent une part moins importante, contrairement aux pensions de retraite. L'attractivité de la Bretagne pour les retraités, mais aussi des salaires moyens

plus faibles qu'au niveau national contribuent à expliquer cette différence. De ce point de vue, la Bretagne présente un profil semblable à d'autres régions littorales et attractives (Aquitaine, Corse, Basse-Normandie, voire Paca). Les Pays de la Loire, où la part des revenus d'activité est plus importante, font cependant exception. Par ailleurs, la Bretagne est une des régions où la part des prestations sociales dans les revenus est la plus modeste (4,8 % contre 5 % en moyenne nationale). Enfin, les hauts revenus étant moins importants dans la région, la part des impôts prélevés y est également moindre.

Un taux de pauvreté plus faible sauf pour les personnes seules

Les couples bretons, avec ou sans enfants, ont un taux de pauvreté relativement faible. Bien que les salaires soient en moyenne un peu moins élevés en Bretagne, les deux membres du couple y sont plus souvent

actifs, ce qui contribue à limiter le risque de pauvreté. Cependant, près de la moitié des personnes en situation de pauvreté appartiennent à cette catégorie de ménages, car elle est la plus nombreuse.

Les familles monoparentales forment la catégorie de ménages ayant le taux de pauvreté le plus élevé. C'est également le cas pour l'ensemble de la métropole mais ce taux en Bretagne est un des plus faibles des régions françaises derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Constitué dans la plupart des cas d'une femme seule avec ses enfants, ce type de ménage est par ailleurs moins présent en Bretagne qu'au niveau national. Ceci étant, les membres des familles monoparentales représentent un quart des personnes sous le seuil de pauvreté dans la région. Enfin, les personnes seules constituent l'unique catégorie de ménages dont le taux de pauvreté est du même ordre en Bretagne qu'en moyenne nationale. Il est un peu plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

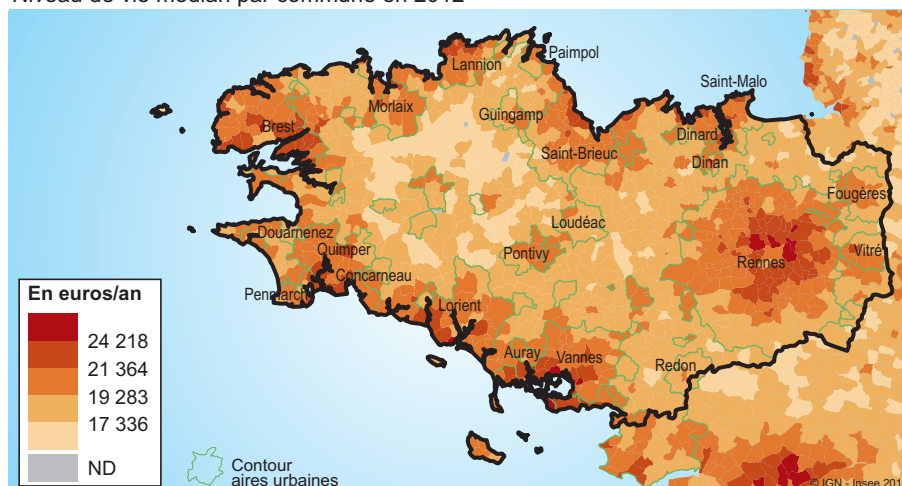
Un niveau de vie équivalent, sauf pour les personnes de 75 ans ou plus

Quelle que soit la classe d'âge, le niveau de vie médian est légèrement supérieur en Bretagne, comparé à la métropole. Seule exception : les ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus, pour lesquels les revenus médians bretons sont largement inférieurs. Sur ce point, la région se situe cependant dans le milieu du classement (12^e région sur 22). Malgré l'attractivité de son littoral pour les retraités relativement aisés venant d'autres régions, la Bretagne compte également des personnes âgées aux revenus plus modestes. C'est le cas notamment des femmes seules de 75 ans ou plus retraitées de l'agriculture.

Les niveaux de vie médians les plus élevés sont observés, d'une part, entre 50 et 59 ans, alors que les revenus sont souvent les plus importants et que les enfants ont quitté le foyer familial. Ils le sont, d'autre part, entre

3 Des niveaux de vie supérieurs dans les couronnes des grands pôles et sur le littoral

Niveau de vie médian par commune en 2012



Source : Insee - DGFIP - Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

4 Des taux de pauvreté importants dans le Centre Bretagne et dans les villes-centres

60 et 74 ans grâce à l'arrivée en Bretagne de retraités relativement aisés et aux revenus du patrimoine qui peuvent, dans certains cas, compléter les revenus des retraités. Comme au niveau national, les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont plus touchés par la pauvreté : de nombreux jeunes sont en effet encore étudiants ou en phase d'insertion sur le marché du travail. Les ménages aisés sont plus souvent propriétaires de leur logement. Cependant, en Bretagne, les différences de revenus entre les statuts de propriétaire et de locataire sont moins marquées qu'en métropole : le niveau de vie médian des propriétaires y est en effet plus faible qu'en métropole et celui des locataires équivalent.

Des disparités territoriales limitées

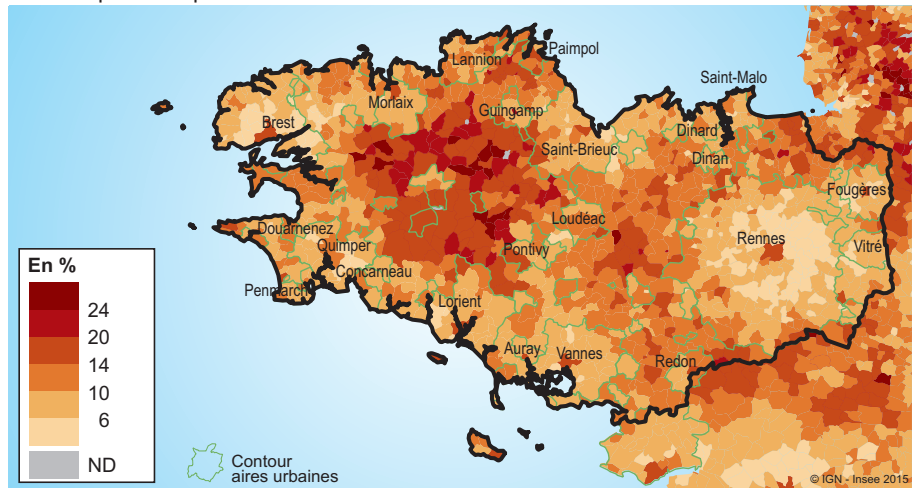
Si la Bretagne enregistre le plus faible taux de pauvreté et des inégalités moins marquées que dans les autres régions, des disparités existent entre les territoires.

À l'échelle départementale, le taux de pauvreté est le plus faible en Ille-et-Vilaine (9,9 %), suivi du Finistère (10,2 %), du Morbihan (10,9 %) et des Côtes-d'Armor (11,5 %). En Ille-et-Vilaine, la moitié de la population dispose d'un revenu disponible par unité de consommation supérieur à 20 280 € par an (soit près de 1 700 € mensuels) alors que dans les autres départements bretons, il est inférieur à 19 800 € par an. Grâce à une plus forte proportion de population active, l'Ille-et-Vilaine se démarque également des autres départements par une part des salaires et des indemnités de chômage dans les revenus supérieure à 68 %, soit un taux supérieur à la moyenne métropolitaine.

À l'échelle locale, les territoires bretons se distinguent de ceux des autres régions par une plus grande concentration du niveau de vie autour de la médiane nationale. En effet, les deux tiers des communes bretonnes ont un niveau de vie médian compris entre 18 000 € et 21 000 €.

Les niveaux de vie médians les plus élevés se situent dans les grandes aires urbaines et les communes littorales (figures 2 et 3). Ils dépassent 20 000 € annuels dans les aires urbaines de Rennes, Vannes, Quimper et Brest. Dans celles de Saint-Brieuc et Lorient, le niveau de vie médian se situe dans la moyenne régionale, soit légèrement sous la barre des 20 000 €. Toutefois, au sein de ces aires urbaines, les niveaux de vie médians les plus élevés sont en périphérie des villes-centres. Les écarts sont importants à Rennes (19 800 € pour la ville-centre contre 23 100 € pour la banlieue), Brest (18 500 € contre 22 200 €) et Lorient (17 900 € contre 20 900 €) mais restent relativement faibles à Vannes (20 100 € contre 21 300 €).

Taux de pauvreté par commune en 2012



Source : Insee - DGFIP - Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Des taux de pauvreté importants dans les villes-centres

Les grands pôles urbains représentent 34 % de la population bretonne mais concentrent 41 % des situations de pauvreté. Les taux les plus élevés concernent les villes-centres des grandes aires urbaines, où se trouve une plus forte proportion de logements sociaux (figure 4). Les taux de pauvreté y sont souvent deux à trois fois plus importants que dans le reste de l'aire urbaine : 17,4 % dans la ville de Rennes contre 6,9 % pour sa couronne et 15,6 % à Brest contre 6,5 % pour sa couronne.

Dans les grands pôles urbains, un quart des personnes de moins de 30 ans vit sous le seuil de pauvreté.

Les inégalités dans les grandes aires urbaines sont globalement proches de la moyenne régionale. Cependant, la mixité sociale plus importante dans les villes-centres, où coexistent quartiers aisés et logements sociaux, entraîne des inégalités de revenus plus marquées que dans les communes périphériques. Dans les villes-centres, les 10 % les plus pauvres (1^{er} décile) disposent bien souvent de moins de 900 € mensuel par unité de consommation contre plus de 1 000 € dans les couronnes ou les banlieues des grands pôles urbains. En revanche, le revenu des 10 % les plus aisés est sensiblement identique que l'on réside en banlieue, dans la couronne ou dans la ville-centre de l'aire urbaine.

L'importante zone littorale bretonne, attractive, mais où le coût de l'immobilier peut être élevé, conditionne également en partie la géographie des revenus. Parmi les petites et moyennes aires urbaines, les plus hauts revenus médians sont concentrés sur le littoral morbihannais, en particulier dans les aires urbaines de Sarzeau (22 200 €) et Carnac (21 200 €).

À l'instar des couronnes et des banlieues des grandes aires urbaines, les communes côtières enregistrent des taux de pauvreté bien souvent inférieurs à 6 %.

Les inégalités sont également importantes sur le littoral. Mais, contrairement aux aires urbaines, elles sont dues essentiellement à une présence plus importante de revenus élevés. La part des minima sociaux dans les revenus y est parmi les plus faibles et celle des pensions et retraites logiquement élevée.

Le Centre-Bretagne moins favorisé

Au sein de la région, les territoires du Centre-Bretagne sont ceux où le niveau de vie médian est le plus faible, très souvent inférieur à 18 500 € annuels, soit 1 300 € de moins que la moyenne régionale. C'est particulièrement vrai pour les communes isolées des départements des Côtes-d'Armor (18 400 €) et du Morbihan (18 300 €). C'est aussi le cas dans certaines petites aires urbaines comme Rostrenen (17 300 €) ou Gourin (18 300 €).

La pauvreté y est ainsi plus forte qu'en moyenne régionale. Au niveau communal, le taux de pauvreté est bien souvent supérieur à 13 % (contre 10,5 % pour la région), dépassant parfois 19 % comme à Callac ou à Rostrenen et culminant même à plus de 23 % à Guingamp.

Dans ces territoires, les revenus du premier décile sont aussi parmi les plus modestes de la région, souvent en dessous de 11 000 €. En outre, les revenus des plus favorisés sont aussi les plus bas de Bretagne : fréquemment inférieurs à 31 000 €, soit 10 % de moins que la moyenne régionale. Ainsi, contrairement aux zones littorales ou aux villes-centres, les inégalités y sont moins marquées, proches de la moyenne régionale. Le Centre-Bretagne se distingue par une part assez importante des pensions

et retraites dans le revenu disponible, mais aussi par un poids des minima sociaux parmi les plus forts de la région.

Les comparaisons nationales relativisent les disparités internes à la Bretagne

Ces disparités territoriales s'observent au sein d'une région peu exposée à la pauvreté et où les revenus sont plus homogènes qu'ailleurs. Ramenées à une échelle de comparaison nationale, ces deux caractéristiques peuvent être mises en exergue et relativiser assez fortement les contrastes internes à la Bretagne.

Ainsi, la faible exposition des territoires bretons à la pauvreté s'observe à l'échelle des 230 grandes aires urbaines nationales. Celle de Vitré se classe en effet en 5^e position des grandes aires urbaines ayant le plus faible taux de pauvreté et celles de Quimper et Rennes occupent les 10^e et 11^e places.

Il en est de même pour les quinze moyennes aires bretonnes qui se classent toutes dans les 35 premières (sur 126).

Par ailleurs, aucune commune bretonne ne figure dans les 150 communes françaises les plus riches, que ce soit en termes de niveau

de vie médian ou de revenus des 10 % les plus aisés. Ainsi, Saint-Grégoire, en Ille-et-Vilaine, commune bretonne aux plus hauts revenus, ne se positionne qu'au 158^e rang du classement des 5 000 communes françaises de plus de 2 000 habitants pour le niveau de vie mensuel médian (2 350 € contre 3 610 € pour Neuilly-sur-Seine) et au 161^e rang pour le niveau de vie des 10 % les plus aisés.

Enfin, à l'autre extrémité de l'échelle des revenus, aucune commune bretonne ne figure parmi les 300 communes françaises les plus pauvres. Guingamp, commune la moins favorisée de la région, occupe le 315^e rang. ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Définitions

Aire urbaine : composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. La ou les communes les plus peuplées de ce pôle constituent la ou les villes-centres, les autres communes la banlieue. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires (pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et les petites aires (pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Le revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers

(imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS.

La médiane du revenu disponible par UC : elle partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC. Le nombre d'UC est calculé ainsi : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 € annuels en 2012, soit près de 990 € par mois.

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Olivier Biau

Rédacteur en chef :

Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :

Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains / Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi, Lucile Cros. - Dans : *Insee Première* ; n°1 552 (2015, juin). - 4 p.
- Des salaires relativement peu élevés en Bretagne / Valérie Molina; Insee Bretagne. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n°8 (2014, déc.). - 4 p.
- Les revenus des Bretons en 2010 : les jeunes actifs subissent plus durement la crise / Laurent Auzet; Insee Bretagne. - Dans : *Octant Analyses Bretagne* ; n°38 (2012, déc.). - 4 p.
- Disparités territoriales des revenus des ménages bretons / Catherine Quesson; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n°118 (2010, mars). - 8 p.

